



CDN des 14 et 15 janvier 2016 Relevé de conclusions

Collège, programmes, DNB

L'opération « Cartons rouges » rencontre un franc succès dans les initiatives départementales ou académiques. Ces initiatives sont un moyen d'éclairer les collègues sur la cohérence des différentes mesures prises : réforme collège, programmes EPS, évaluation des savoirs spécifiques de l'EPS au DNB. Elle doit se poursuivre et s'élargir dans la perspective du 26 janvier et au-delà, notamment dans cette période particulière d'attribution des DHG.

La préparation du 26 :

Le CDN du SNEP appelle les enseignants d'EPS à faire de cette journée un temps fort de contestation de la réforme du collège qui, loin de répondre aux difficultés réelles de l'école (échec scolaire, discrimination sociale...), entérine le moins d'école pour tous et réintroduit la logique de l'école du socle. Cette journée est également le moment de réaffirmer la place et le rôle que l'école doit jouer. Nous mettrons en avant nos propositions pour un collège de la réussite scolaire et la démocratisation. L'appropriation des savoirs et de la culture dans la construction d'une société ouverte, fraternelle, solidaire et laïque doit être au centre de nos revendications. Les « Cartons rouges » doivent habiller les manifestations... L'information des usagers, notamment les parents d'élèves, doit être systématiquement organisée (tracts, réunion d'information, déclaration commune...).

L'intersyndicale FP (CGT, FO, Sud) a également décidé de faire du 26 janvier, une journée de grève et de manifestations sur les salaires, l'emploi et les services publics. Le SNEP-FSU appelle les collègues à participer aux mobilisations construites localement, tout en gardant la spécificité et la visibilité de leur action sur la réforme.

Le temps des DHG :

Dans la continuité du 26 janvier, le CDN appelle les collègues à faire du temps des DHG dans les établissements collèges, lycées et LP, le moment de l'expression des besoins réels et de la contestation de la réforme. Cela doit donner lieu en CA à motion, carton rouge et vote, en cherchant à associer le plus largement les représentants du CA (parents, élus, élèves), sans hésiter à les médiatiser. Nous devons par ailleurs faire des contre-propositions sur la base de la DHG présentée, en préservant les horaires disciplinaires, les actions déjà engagées, les plus en EPS (sections sportives, options EPS, natation...) et en reportant le plus possible l'AP et les EPI sur les marges. Ainsi, nous porterons le débat sur le plus d'école.

Programmes :

Le SNEP, après un trimestre de rencontres avec la profession, confirme que les enseignants d'EPS, dans leur grande majorité, considèrent que l'institution (CSP, ministère, Inspection Générale) a vidé l'EPS de ses contenus spécifiques.

Le CDN, après avoir donné mandat à la direction nationale d'entreprendre un travail de reconstruction des contenus disciplinaires pouvant servir de cadre commun, vient, à l'unanimité, de valider la première partie de ce qui constituera un document soumis à l'appréciation de la profession. Réunir les

collègues, à l'occasion de stages, d'assemblées générales ou de congrès extraordinaires, est une priorité jusqu'au mois de juin.

Les outils de réflexions une fois publiés lanceront une nouvelle phase professionnelle qui débouchera, en novembre 2016, sur un colloque national qui, comme les précédents, sera un temps fort de l'histoire de la discipline.

DNB :

Le nouveau DNB écarte de l'évaluation l'ensemble des acquisitions, des savoirs spécifiques en EPS. La non prise en compte de ces dimensions dans la certification est un coup très dur porté à la discipline en la reléguant dans une position contributive et niant par là même ses apports spécifiques pour la formation de l'élève. C'est la première fois dans l'histoire que nous assistons à une telle mise à l'écart. Avec la suppression de toute épreuve d'EPS au DNB, c'est une attaque sans précédent de l'EPS au collège qui pourrait être les prémices de dégradations sans commune mesure.

Le SNEP-FSU construira des argumentaires pour démontrer les inepties véhiculées par l'administration et nos hiérarchies qui prétendent que l'EPS est présente dans le DNB puisque participant à l'évaluation des éléments du socle commun et pouvant être présente dans un oral d'EPI dans lequel elle serait concernée...

La bataille pour la reconnaissance de notre discipline dans la certification de fin de troisième doit être un des axes majeurs de la construction d'une action spécifique EPS.

La carte postale :

Diffusée aux syndiqués dans le prochain bulletin « toute profession » et disponible en nombre dans les départements et académies, elle doit être utilisée pour rencontrer et sensibiliser tous les acteurs, les décideurs, les élus aux revendications et problématiques de l'EPS.

Appel des personnalités :

Nous avons déjà recueilli de nombreuses signatures de personnalités. L'objectif est d'atteindre les 100 signatures dans les jours à venir. Afin d'y parvenir, chaque académie doit s'emparer du sujet et contacter les personnalités régionales ou départementales dont la signature pourrait être un point d'appui.

Cet appel, sera transformé en pétition ouverte.

Construire une Action spécifique EPS

Face aux multiples attaques contre l'EPS (programmes, DNB, remise en cause des options lycées, IMP, ...), le SNEP FSU doit construire une action spécifique. Les opérations « Cartons rouges », la pétition, les cartes postales, les débats multiples, la campagne d'opinion engagée, sont de premiers éléments de sa construction. Le CDN de mars devra décider des suites pour renforcer la mobilisation.

Plan d'actions des secteurs corpo et sport

IMP :

Nous menons depuis le début de l'année une bataille importante sur l'attribution de la deuxième IMP pour la coordination des APSA. Il est essentiel de la continuer et d'inciter les collègues à entamer les démarches, si les conditions des 4 ETP sont remplies dans un établissement. Le point de vue de l'avocat du SNEP sur cette lutte est qu'il existe une possibilité d'obtenir gain de cause sur la prise en compte des HSA dans les ETP.

Chaque département doit identifier les établissements dans lesquels exercent au moins 4 enseignants et les contacter, pour connaître leur situation quant à l'attribution des IMP de coordination des APSA. Si la situation ne correspond pas à la circulaire, le collègue doit prendre contact très rapidement avec le service juridique du SNEP, afin d'établir les demandes préalables à la saisine du tribunal administratif.

Chaque département et académie doit faire parvenir à juridique@snepfsu.net les documents des CTA et CTSD qui identifient les ETP comme comprenant les HP et les HSA, notre argumentaire reposant en partie sur cette notion.

PPCR :

La FSU a obtenu qu'il n'y ait pas de comité de suivi du protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), qui écartait, de fait, les organisations non signataires, afin que toutes les organisations syndicales soient invitées à participer aux négociations.

Un rendez-vous salarial est prévu fin février, au cours duquel la FSU sera porteuse de l'exigence de mesures rapides et significatives, sur la revalorisation du point d'indice.

Le ministère va ouvrir des discussions sur la transposition du PPCR pour les corps des personnels enseignants et assimilés.

Les premières informations en notre possession montrent que le ministère s'inscrit sur des points importants dans les orientations qui nous ont conduit à donner un avis favorable au protocole concernant les possibilités de revalorisation (augmentation du nombre des points d'indice de début et fin de carrière), mais posent un certain nombre de problèmes notamment dans le déroulement de carrière.

Le SNEP-FSU participera aux discussions qui s'ouvriront sur la base de ses mandats.

Il sera vigilant pour que les mesures concernent bien l'ensemble des personnels, qu'ils puissent parcourir la classe normale et la hors-classe, que la durée théorique moyenne de carrière pour atteindre la fin de la hors-classe reste au moins identique, que l'évaluation soit déconnectée de l'avancement, que la transparence et l'équité de traitement soient garanties par le contrôle paritaire.

Le SNEP-FSU poursuivra sa campagne auprès de la profession pour obtenir une revalorisation des carrières profitable à l'ensemble des personnels, combattre les logiques néo-managériales et les risques d'individualisation des carrières qui pourraient émerger des propositions avec le ministère, et pour pointer les enjeux de l'accès à un troisième grade.

Un travail important de conviction est à développer autour de la notion d'une carrière qui serait la même pour tous a contrario du mérite.

Des discussions doivent être menées au sein du SNEP sur l'évaluation des enseignants à partir des premières informations.

Le SNEP FSU animera les luttes à mener pour construire le rapport de force indispensable qui nous permettra de faire évoluer les mesures sur la base de nos mandats.

Hors classe :

Des avancées ont été obtenues au niveau national, la bataille se joue maintenant au niveau académique. En prenant appui sur la circulaire ministérielle, un bilan doit être demandé dans chaque académie. La note jointe au CDN permettra à tous les responsables corpo de pouvoir intervenir.

Pour les agrégés, les modifications importantes du barème, obtenues par la seule FSU, sont une avancée importante qu'il faudra faire connaître à la profession.

Nouvelle organisation des régions :

La réforme territoriale nous oblige à réfléchir à un travail de coopérations entre académies et à travailler sur les évolutions possibles et nécessaires en termes de structure institutionnelle et syndicale.

Il y a urgence à ce que le SNEP questionne les nouvelles collectivités régionales élues, sur des orientations politiques qu'elles comptent développer concernant nos différents secteurs d'intervention

Secteur Sport :

L'intersyndicale (CGT, UNSA, FSU dont le SNEP), a été écoutée lors d'une audience à l'Assemblée Nationale par douze parlementaires représentant tous les groupes, le 13 janvier 2016. Suite à cette

réunion, les parlementaires ont décidé unanimement de s'adresser au premier ministre sur les deux revendications essentielles qui sont : sortir des ministères sociaux et rattachement à un pôle éducatif. Après les élections régionales, les militants et bureaux SNEP sont appelés à interpeller les nouveaux exécutifs régionaux sur leur politique sportive dont les équipements et le développement du sport (pratiques, formations, aides aux clubs, Creps...). Des audiences doivent être demandées, sur la base du courrier commun EPS-sport (précédemment proposé pour interpeller les candidats).

Rappels

Pétition mutations :

Le SNEP-FSU et ses partenaires SNES et SNUEP ont engagé une action pour le droit à une mutation choisie. Les pétitions doivent nous parvenir avant la FPMN du 2 mars, il est donc encore possible de la faire signer lors des différentes rencontres avec la profession.

Enquête pénibilité :

À ce jour, nous comptabilisons 2 000 réponses. Afin d'atteindre un volume suffisant de réponses permettant une exploitation tant nationale que départementale ou académique, le SNEP décide de poursuivre l'enquête santé jusqu'aux vacances d'hiver, en relançant les collègues ou en l'intégrant à l'activité menée à l'occasion de toutes les rencontres avec la profession.

Syndicalisation :

Vitale pour le SNEP-FSU et son activité, la campagne de syndicalisation de janvier février est déterminante pour le résultat final. Atteindre les 11 000 reste un objectif accessible, meilleur moyen pour développer le rapport de force et financer nos actions à venir.

Tous les outils sont sur le site militant. Cela implique l'engagement de toutes les équipes militantes.

Les avancées obtenues sur les questions de carrière doivent être l'occasion de relances de resyndicalisation.

CAPEPS interne :

Dans la continuité des années précédentes, afin d'établir un premier lien avec les candidats aux différents concours, il est important que les académies s'organisent pour être présentes sur les différents lieux de concours et distribuer les tracts.

Stagiaires :

Le ministère nous ayant demandé de remonter toutes les situations problématiques et en discordance avec la circulaire concernant les modalités de service (forfait AS de 3 heures sur un semestre), chaque responsable stagiaire doit pouvoir établir l'ensemble des situations. Le ministère s'étant engagé à rappeler à l'ordre les académies récalcitrantes.

D'autre part, certaines formations en parcours adaptés révèlent des situations ubuesques et en inadéquation avec la circulaire ministérielle, ces situations doivent être remontées au plus vite pour pouvoir faire pression sur le ministère.

Au plan général :

Sur l'État d'urgence :

Le SNEP FSU exige la sortie de l'État d'urgence et s'oppose à la révision constitutionnelle tant sur l'inscription de dispositifs de l'État d'urgence, que sur la déchéance de nationalité. Il appelle aux manifestations du 30 janvier qui auront lieu partout en France et organisées par le collectif « nous ne

céderons pas ».

Syndicalisme :

Face à la criminalisation du syndicalisme, le SNEP FSU appelle à signer la pétition « Nous sommes tous des Goodyears » contre la condamnation à 9 mois ferme des militants CGT et à participer à toutes les actions de soutien.